

LE DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES RECRUTE



Hautes-Alpes
le département

Agent d'exploitation

**Direction des Infrastructures Routières et
Aéronautiques**
Par voie statutaire ou contractuelle



Missions :

Exécution de travaux d'entretien et d'exploitation sur routes, aérodrome

- Réalisation de travaux manuels, d'entretien du patrimoine routier (maçonnerie, réparation de chaussée, débroussaillage, ...)
- **Participation à la mission de surveillance du réseau**
- Identifier et rendre compte de tout dysfonctionnement éventuel sur le réseau routier ;
- **Intervenant dans la mise en œuvre du Service Hivernal**
- Acteur au quotidien de la viabilité hivernale afin d'assurer les niveaux de services définis : patrouilles ; interventions aléatoires ... ;

Service : Antenne Technique Guil et Durance

Résidence administrative : Centre Technique Eygliers

Cadre d'emploi : Adjoint technique

RIFSEEP : Classification / Cotation : C2
Collectivité Adhérente au CNAS

Adressez C.V. et lettre de motivation à :

**M. le Président du Département
des Hautes-Alpes**
Direction des Ressources Humaines

Service Recrutement, Formation
et Évolutions Professionnelles

Hôtel du Département - Place Saint-Arnoux
CS 66005 - 05008 GAP CEDEX

Retrouvez nos offres d'emploi
et postulez en ligne sur notre
site internet : hautes-alpes.fr/emploi

- **Astreintes**
- Participation au tour d'astreinte en tant qu'intervenant, à la fois lors du Service Hivernal ou lors de l'astreinte estivale
- **Entretien engins et locaux**
- Entretien courant des engins et maintien en ordre des locaux du CT et autres bâtiments départementaux

Profil recherché :

Bureautique :

EXCEL
WORD
POWERPOINT

Niveau Requis :

- Sens du service public
- Sens du travail en équipe et bon relationnel
- Compétences techniques dans les domaines TP et routier
- Compétences spécifiques en maçonnerie souhaitées
- CACES / ACES :
- R 482 cat A, C1 et E souhaitables

Permis de conduire : C ☒ E ☐ B ☒

Risques Professionnels	Conditions et Contraintes d'exercice
Renvoi Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) de la Collectivité - Appliquer les consignes et réglementations relatives à la signalisation, l'hygiène et sécurité, la prévention des risques d'accidents. Unité de travail : Antennes et Centres Techniques Règlement Équipements de Protection Individuel : (EPI): Oui ☒ Non ☐	Organisation du temps de travail : Référence aux différents règlements en vigueur Règlement des usages numériques Règlement des usages véhicules Temps de travail : Règlement Modernisation du Temps de Travail (MOT) et délibération n°7602
Relations fonctionnelles :	
En Externe	En interne
▸ Usagers de la route	▸ Antenne technique